

Autopsie d'un accord

Les accords collectifs de travail ARSEA-ANEJI

IFRAMES, Angers (49)

19-20 janvier 1996

Être éducateur pendant la guerre ou juste après, c'était remplir une mission, c'était sauver les enfants de la guerre, c'était agir pour reconstruire la France. En 1958, des Accords sont signés - difficilement - venant régler ce qui jusqu'alors était affaire de « vocation ». Ces Accords furent préparés entre l'ANEJI (Association Nationale des Educateurs de Jeunes Inadaptés), association professionnelle créée en 1947, et les ARSEA (Associations Régionales de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence), structures à mi-chemin entre le privé et le public, créées à partir de 1943 pour coordonner l'essentiel des établissements et services d'une même région. Chaque ARSEA a négocié les Accords sur son propre terrain. Certaines ont été plus réticentes à signer que d'autres, Lyon et Dijon... Quel a été le rôle de l'Etat (tout particulièrement le ministère de la Santé Publique et de la Population et le ministère de la Justice) dans cette négociation : un garant, une caution morale, un observateur bienveillant ?

Les principaux négociateurs étaient déjà pour la plupart directeurs de centres. Ils n'ont pourtant pas cherché à défendre leur fonction. Ces Accords visaient principalement les éducateurs définis comme étant « *chargés de l'observation et de l'éducation des enfants et des adolescents en dehors des activités de classe et d'atelier* ». Les autres personnels n'étaient pas encore concernés. Ces Accords ne pouvaient prétendre à être une convention collective qui, elle, sera signée le 15 mars 1966, après quelques débats animés entre l'ANEJI, parfois jugée corporatiste, et les syndicats du secteur. Ils marquent cependant, pour les premières générations, un tournant, notamment en matière de formation et de recrutement.

Les Accords de 1958 sont pourtant très mal connus des professionnels d'aujourd'hui et des chercheurs qui travaillent sur le secteur. Ces deux journées visent à restituer « l'événement » et à le repositionner par rapport à la conquête du statut, au droit du travail, à l'histoire du métier. De nombreux protagonistes de l'époque seront présents, plusieurs générations d'éducateurs seront représentées, ainsi que des chercheurs.

Comité de préparation : Chantal DUBOSCO, Mathias GARDET, Françoise TETARD

Programme

Vendredi 19 janvier

9 h 30 - 10 h 00 : Accueil

10 h 00 - 10 h 30 : Ouverture

Les journées du CNAHES : archives et histoire

Roland ASSATHIANY, président du CNAHES

La collaboration du CNAHES avec l'Université d'Angers

Jacques-Guy PETIT, professeur d'histoire contemporaine, directeur de l'HIREs, Université d'Angers

Mot de bienvenue

Gérard LEFEBVRE, président de l'IFRAMES

Transmettre l'histoire aux jeunes générations

Rachid NAITALI, directeur de l'IFRAMES

10 h 30 - 11 h 00 : 1^{ère} séance

Pourquoi des accords collectifs de travail en 1958 ? Le texte dans son contexte

Marc EHRHARD, homologué éducateur spécialisé, ancien président de l'ANEJI (1972-1978)

Patricia MORICEAU, doctorante en sciences politiques, CRAP, Université de Rennes I

11 h 15 - 13 h 15 : 2^{ème} séance

Les partenaires de la négociation : Accords ? Pas d'accord ?

Avec (selon les fonctions qu'ils occupaient à l'époque) :

Michel DELAMS, secrétaire administratif de l'ARSEA de Dijon

Jacques GAUNEAU, éducateur spécialisé, ancien délégué régional de l'ANEJI pour l'Algérie, 1^{er} permanent national de l'ANEJI

Jacques GUYOMARC'H, directeur de la Fédération bretonne de Sauvegarde de l'Enfance, représentant de la Fédération auprès de l'UNAR et secrétaire général de l'ANEJI

Henri KEGLER, directeur de l'association calvadosienne de Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, trésorier de l'ANEJI

Henri LEHMANN, délégué régional de l'ANEJI en Alsace et Moselle, directeur de l'établissement Oberlin

14 h 30 - 16 h 00 : 3^{ème} séance : ateliers

Des accords, pour qui et par qui ? Les enjeux de leur signature et les conditions de leur application dans quelques régions

Animés par :

Catherine BARRAL, sociologue, ALTER, CTNERHI

Jacques BOURQUIN, chargé de mission histoire, AHES-PJM, PJJ

Christine GARCETTE, formateur en travail social, Réseau d'histoire du travail social (RHTS)

Christian ROSSIGNOL, sciences du langage, CNRS

16 h 15 - 17 h 15 : Bilan des ateliers

17 h 30 - 19 h 30 : Assemblée générale du CNAHES

Samedi 20 janvier

9 h 00 - 11 h 00 : 4^{ème} séance

Etait-il si difficile d'être en même temps éducateur et syndicaliste ?

Guy DOUBLET, éducateur, militant syndicaliste, un des créateurs du Syndicat Autonome du Personnel des Etablissements d'Enfance Inadaptée

Guy DREANO, éducateur spécialisé, co-fondateur du Syndicat national de l'enfance inadaptée CGT, actuellement directeur de l'école de Buc

Gilbert DUCHEZ, employé à l'imprimerie de la Banque de France de Clermont-Ferrand, syndiqué, puis éducateur spécialisé non syndiqué et directeur d'un centre d'éducation et de formation professionnelle à Saint-Germain-Laxis

Jean FAUST, éducateur spécialisé, membre fondateur du Syndicat Général de l'Enfance Inadaptée, Fédération Santé CFTS

François KERMOAL, éducateur spécialisé, militant syndical

Jacques MAZE, artisan horloger (CFTC), puis éducateur non syndiqué, OS dans la métallurgie (CGT), puis éducateur non syndiqué

Gilbert ROUILLON, issu d'une lignée d'artisans tailleurs de pierre, tous compagnons du Tour de France, non syndiqué, puis éducateur diplômé non syndiqué, directeur de la Maison d'enfants du Quercy

11 h 00 - 13 h 00 : Visite du CAPEA

Eric PIERRE, historien, HIREs, Université d'Angers

14 h 30 - 17 h 00 : 5^{ème} séance

L'originalité des accords de 1958 dans la configuration des accords professionnels de l'époque

Patrick ROZENBLATT, sociologue, Travail et Mobilités, Université de Paris X, CNRS

Les débats syndicaux dans le secteur privé ont-ils eu un écho dans le secteur public ?

Vincent PEYRE, sociologue, CNRS

Les accords de 1958 : affirmation d'une compétence légitime pour l'éducateur ?

Serge EBERSOLD, sociologue, Université de Strasbourg II

Quand les éducateurs missionnaires se transforment en négociateurs...

Alain VILBROD, sociologue, ARS, Université de Bretagne occidentale

17 h 00 : Conclusion